

Période 1 – La révolution féminine d'Olympe de Gouges

- ▷ Objet d'étude : La littérature d'idées du XVI^e au XVIII^e siècle
- ▷ Parcours associé : Écrire et combattre pour l'égalité
- ▷ Édition conseillée : Classiques et C^{ie} Lycée ou Classico Lycée
- ▷ Extraits présentés en tant qu'explications linéaires n°1-3 :

EL1. Preambule.

EL2. Articles 1 à 7.

EL3. Postambule : « Une femme n'avait besoin [...] avec l'égalité des partages. »

Séance 1 (groupe) – Cours sur les cinq signes diacritiques (3 accents, tréma, cédille)

Cours n°1 - Règles concernant les accents et deux signes diacritiques

Introduction

Si l'orthographe française se réfère aux différents sons et permet souvent de discerner le sens d'un mot, elle constitue aussi un témoignage historique d'un héritage reçu des langues qui ont fondé son lexique, en particulier le grec ancien et le latin. L'emploi de consonnes doublées (*elle jette*), de lettres diacritiques (*eschole*), d'accents (*fidèle*) et d'autres signes diacritiques (*garçon*) participa de cette référence aux étymons de l'Antiquité.

Aujourd'hui 5 signes auxiliaires (3 accents, la cédille et le tréma) permettent de modifier la prononciation de certaines lettres. Nous pouvons mettre à part deux autres signes auxiliaires : l'apostrophe, qui note l'absence d'un son (*L'université = *la université*) et le trait d'union, qui sert à marquer une liaison (*s'écria-t-elle*) ou la séparation entre deux unités lexicales (*crève-coeur*). Voici, dans les noms communs, les 16 combinaisons possibles entre une lettre minuscule et un des 5 signes auxiliaires :

à - â - ä - é - è - ê - ë - î - ï - ô - ö - ù - û - ü - ÿ - ç

I. Retour historique : naissance et évolution des accents

Quand les caractères du latin ont semblé insuffisants pour rendre compte à l'écrit de la diversité des sons du français, les éditeurs-imprimeurs de la Renaissance décidèrent d'utiliser des lettres ou signes diacritiques (de διακριτικός, « qui permet de distinguer »).

À partir du XVI^e siècle, pour apporter des précisions phonétiques, des signes sont ajoutés au-dessus des voyelles d'un mot : les accents graphiques. Il s'agit d'une véritable innovation par rapport à l'alphabet latin, dont on se servit pour graphier la langue française, puisque cet alphabet ne comporte pas d'accent.

D'où viennent ces signes ? Des 3 accents (IX^e siècle de notre ère : ´, ` et ~) et des 2 esprits (III^e siècle avant notre ère : ´ et `) du grec ancien. Ces derniers marquaient au début du mot l'absence ou la présence d'une

aspiration. Ainsi, ἵππος (= *hippos*, « cheval » ; présence d'aspiration initiale), mais ὄρνις (= *ornis*, « oiseau » ; absence d'aspiration).

II. Les premiers accents

Les accents aigu et grave sont apparus dans les ouvrages imprimés au XVI^e siècle, mais l'accent grave n'était employé au départ qu'en fin de mot (*à, où, là*) ou pour noter un *e* muet : *vestement* pour *vêtement*. L'accent grave a souvent servi à distinguer les homonymes : ainsi, avant son apparition, on écrivait *elle ha*, et non *elle a*, pour le différencier de la préposition *à*, alors graphiée *a*. Peu à peu, ces nouveaux signes ont donc remplacé les lettres diacritiques, *eschole* ou *estre* devenant respectivement *école* et *être*. L'accent circonflexe permit d'escamoter quelques hiatus (comme dans *âge* qui s'est longtemps écrit *aage*), pendant que le grave commençait à se substituer aux doubles consonnes : *fidelle* se mue en *fidèle*, *secrette* en *secrète*.

L'accent aigu sert, à partir de 1530 environ, à distinguer en syllabe fermée le phonème au timbre fermé [e] (*mangé*) du phonème [ə] (*mangé*). Au XVII^e siècle, certains auteurs se servent à la fois de l'accent aigu et de l'accent grave pour marquer la distinction entre [e] et [ɛ].

Cependant, ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle que se fixa l'usage actuel de l'accent grave portant l'accent tonique devant une syllabe contenant le phonème [ə] (*abrège*, mais *abrégérai*).

L'accent circonflexe fait sa première apparition en 1532, époque à laquelle il ne marquait que les diphtongues (deux voyelles assemblées qui ne notent qu'un seul son, comme dans *boîs, fleur, cause*). À partir des années 1540, on s'en sert aussi pour noter les phonèmes amuïs (*sûr* au lieu de *seür*, *bâiller* au lieu de *baïller* ; *paîra* pour *paiera* ; *bêtise* pour *bestise*), bien que des exceptions demeurent (*gaiement*), notamment en raison de la place de l'accent tonique.

III. Accent aigu ou grave ?

1° L'accent aigu et l'accent grave se placent sur la voyelle *e* pour les prononciations [e] et [ɛ] ; cette opposition est de rigueur dans les syllabes finales terminées par un *s* (*accès*) ou dans les syllabes toniques ouvertes précédant un *e* muet depuis le XIX^e siècle (*père*). *Les* (déterminant ou pronom), *ces*, *des*, *mes*, *tes* et *ses* sont considérés comme atones ; par conséquent ils ne portent pas l'accent grave.

2° Devant certaines syllabes contenant un *e* muet ([ə]), deux orthographes sont encore valables (*événement* / *èvenement* ; *céderai* / *cèderai*, *aimé-je* / *aimè-je*, etc.), car cette opposition phonétique n'est pas systématique dans le cas d'une syllabe atone suivie ou non d'une syllabe contenant un *e* muet.

3° On ne peut pas placer d'accent sur le *e* qui ne termine pas une syllabe graphique (*es-poir* ; *res-ter* ; *effr-oi*), en syllabe finale devant *d*, *j*, *r* et *z* (*trier*, *nef*, *piéd*, *nez*), sauf devant un *s* (*accès*).

4° D'une manière générale, pas d'accent sur le *e* précédant 2 consonnes identiques ou la double consonne *x* ([ks]).

hellénisme - *exercice* - *ennéasyllabe* - *erreur* - *liesse* - *effacer* - *ecclésiastique*, mais *église*

5° Le son [e] est noté *é* en fin de syllabe ouverte (terminée par une voyelle) : *caséine* - *épiceá* - *bégayer*

6° L'accent grave est toujours utilisé comme signe diacritique (servant à distinguer les homophones). On le met sur des finales d'adverbes. On ne l'utilise que sur les voyelles *a*, *e* et *u*.

à - *ça* et *là* - *où* - *en-deçà* - *au-delà* - *voilà* - *déjà*

≠ *a* (verbe conjugué) - *ça* (contraction de *cela*) - *ou* (conjonction de coordination) - *la* (article ou pronom) - *jamais* (adverbe)

7° L'accent aigu reste présent sur les préfixes *dé-*, *é-*, *pré-*, qui ont pour étymon une préposition latine : *de*, *ex* et *prae* (*démesuré*, *élever*, *prélever*).

resection - *expres* - *des que* - *pres de* - *aime-je* - *maniere* - *enlèvement* - *revele* - *aimee* - *poignee* - *temoin* - *reveler* - *il gele* - *apres* - *poulet* - *docteure es lettres* - *ces des a coudre* - *Bourg-les-Valence*

IV. L'accent circonflexe : généralités d'usage

Il fallut attendre le XVIII^e siècle pour que l'emploi du circonflexe se normalisât. Il se généralisa alors pour **distinguer** :

-des *e* ouverts (*extrême*, noté [ɛ]) des *e* fermés (*extrémité*, noté [e]) ;

-des phonèmes [a] prononcés différemment (*infâme*, *pâte*, notés [ɑ] / *fameux*, *patte*, notés [a]) ;

-des phonèmes [œ] prononcés différemment (*jeûne*, noté [ø] / *jeune*, noté [œ]) ;

-dans l'usage, des homophones (*tache* / *tâche* ; *dû*, participe passé / *du*, article défini contracté ; *pêcheur* / *pécheur*).

-des mots de même famille mais de nature différente (*grâce* / *gracieuse*), la règle générale indiquant que sur une voyelle atone le circonflexe disparaît ou se change en aigu (*drôle* / *drolatique*).

-des formes verbales (*il mentit* / *qu'il mentît*).

-des chutes de lettres étymologiques (*âne*, du latin *asinus*).

V. Autres exemples d'emplois de l'accent circonflexe

a) L'accent circonflexe se place sur toutes les voyelles à l'exception de l'*y* (*abîme*, *côte*, *coût*, *dû*, *fête*, *flûte*, *gîte*, *pâte*, *sûr*...).

b) Il sert à distinguer les natures de mots* ou des homophones**. Il se place sur le *o* des pronoms possessifs : *le/là/les nôtre(s)*, *le/là/les vôtre(s)*. En revanche, on ne le trouve pas sur les déterminants possessifs correspondants (*notre maison*).

*Dans certains mots dérivés, il disparaît. Ainsi dans : *arôme* / *aromatique* / *aromatiser* - *cône* / *conique* - *diplôme* / *diplomatique* / *diplômer* - *extrême* / *extrémité* - *grâce* / *gracieux* / *gracier* - *infâme* / *infamie* - *pôle* / *polaire* / *polariser* - *râteau* / *ratisser*.

**Quatre paires d'homophones : *hâler* (bronzer) / *haler* (tirer) ; *une boîte* (le récipient) / *il boite* (il claudique) ; *la châsse* (le coffret) / *la chasse* (au gibier) ; *la forêt* / *un foret* (outil en acier).

c) Il marque la survivance (non prononcée) d'une lettre ayant disparu avec le temps. C'est le cas des adjectifs : *mûr*, *mûre*, *sûr*, *sûre* (des formes latines *maturus* et *securus*), mais aussi des noms ou des verbes : *âne*, *aumône*, *chaîne*, *château*, *croûte*, *hôpital*, *traîner*, *traître*, *trêve*, *voûte*, etc.

d) Le circonflexe affecte aussi les suffixes : on le trouve sur le *i* de trois mots en *-ître* : *béâtre* (mendiant), *épître*, *huître* (survivance d'un *s* disparu) ; sur le *a* du suffixe *-âtre* (du suffixe latin *-astrum*) marquant une dépréciation : *bellâtre* (d'une beauté fade), *douceâtre* (d'une douceur fade), *grisâtre* (qui tire sur le gris). En revanche on ne l'emploie pas sur les composés en *-iatre* (du grec *ιατρός*, *iatros*, nom qui signifie « médecin ») : *pédiatre*, *psychiatre*, *gériatre*.

e) De même sur le *i* des verbes en *-âître* et en *-oître* ainsi que le verbe *plaître* lorsque cette voyelle est suivie d'un *t* : *il connaît*, *il paraîtra*, *il croît*. Voir cependant IX. b).

f) Dans les conjugaisons, on place l'accent circonflexe sur les marques deux premières personnes de l'indicatif du passé simple et à la 3^e personne du singulier du subjonctif imparfait des verbes : *nous chantâmes*, *vous chantâtes*, *qu'elle chantât*, *qu'il connût*.

g) Les verbes *croître*, *devoir* (et leurs composés) et *mouvoir* au participe passé masculin se forment en *crû*, *dû*, *reçû*, *redû*, *mû*, mais suppriment l'accent circonflexe au féminin ou au pluriel.

VI. L'exemple du pronom composé *moi-même*

pronom personnel latin *ego* : « moi » (I^{er} s.)
egomet : « moi-même » (*-met* : particule de renforcement)
egomet ipse : « moi-même en personne » (ajout du pronom *ipse*)
mei (cette forme de CO remplace en forme tonique *ego*, qui devient *je*)
+ *metipse* (« moi-même en personne »)
mei metipsimus (suffixe *-imus* de superlatif : « tout à fait en personne »)
mei medisme (XI^e s.)
mei meisme (XV^e s.) : un tréma atteste ici la prononciation du *i*
moi mesme (XVI^e s.) : amuïssement du *i*
moi-même (XVII^e s.) : l'amuïssement du *s* est noté par l'accent circonflexe

Pour le mot *suprême*, venant lui aussi d'une forme d'adjectif au superlatif (*supremus*), on peut raisonnablement penser à un alignement sur l'évolution de *metipsimus* en *mesme* puis *même*. L'accent circonflexe marque de toute façon une prononciation du *e* en [ɛ].

VII. Le tréma

Ce signe graphique introduit au XVI^e siècle indique aujourd'hui que la prononciation doit distinguer deux sons dans une suite de deux voyelles. On le place au-dessus des voyelles *e*, *i*, *u* (*Noël*, *hai*, *naïf*, *maïs*, *capharnaïm*), lorsqu'elles sont en 2^e position de la suite vocalique. Attention : dans le cas des finales en *-gue*, on met désormais en avant la prononciation du *u* ([y]) : *aigüe*, *ambigüe*, *contigüe*, *exigüe*. Voir IX. c).

VIII. La cédille

Un *c* prononcé [s] porte ce signe, à l'origine un *z* souscrit utilisé dès le XVI^e siècle, devant les voyelles *a, o, u* : *glaça, leçon, gerçure*.

IX. Tolérances orthographiques (rectifications orthographiques du 6 décembre 1990, publiées par le Journal officiel de la République française)

a) Généralisation de l'accent grave, pour noter le son [ɛ] :

-devant les syllabes contenant un *e* muet (*cèleri, règlementation, crèmerie*, etc.)

-dans les formes de futur et de conditionnel des verbes en -é/CS/er ou -e/CS/er : *cèderai / épèle / étiquète*, mais *appellerai / jette*.

b) L'accent circonflexe n'est plus obligatoire sur le *i* et le *u*, excepté :

-dans les formes de passé simple et d'imparfait du subjonctif (*qu'elle eût*) ;

-dans l'emploi d'homophones (*cru / crû*, de *croire / croître*).

c) Le tréma est placé sur le *u* dans les suites -*gue*, -*gui*, -*geu* : *aigüe, ambigüité, gageüre*.

X. Exercices

1° Placez accents et trémas.

Aie ! Par la faute de cette pique de guepe, j'ai d'énormes demangeaisons. Une étonnante soupière en faïence trône sur la table de la salle à manger. Avant de monter dans le canot, vous veillâtes à vérifier la robustesse des pagaies. L'égoïsme est un sentiment haïssable ; préférez la solidarité. Impossible de dénicher quoi que ce fut dans ce grenier : quelle pagaille ! Toutes les pièces du château de Versailles relèvent d'un luxe inouï. L'exiguïté de cette pièce ne permet pas d'y séjourner longtemps. Ce chien est blessé : il faut appliquer une pâte cicatrisante sur sa patte.

2. Ajoutez les accents dans ces expressions.

noirâtre – il méconnaît – réclamer son dû – nous voulûmes – il traînait des pieds – cela me plaît – tu es sûr de toi – la poire n'est pas mûre – un nez disgracieux – infâme lâcheté ! - ils chantèrent – tu es bien bête, ma fille – l'ours polaire est une bête féroce – la crue de la rivière – un mât de misaine – un cadavre blafard gît sur l'herbe - je ne voulais pas qu'il mourût – tu es des nôtres – la cime des arbres de cette forêt – le cimier – nous refîmes le faitage du château – le vol de ce martin-pêcheur est gracieux – une sévère marâtre – j'aime les pâtes fraîches – dératiser l'appartement, voire tout le bâtiment – réussis ce contrôle et décroche ton diplôme – un barème injuste – un baptême féérique – fusses-tu au courant, cela n'eût rien changé ; tu n'eusses en rien été ému

Pour la séance 2 :

Exercice 2 à rendre sur feuille (facultatif).

Séance 2 – Entrée dans l'oeuvre : lecture de la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne*

Source de la Bibliothèque Nationale de France (texte intégral des *DDHC* et *DDFC* et commentaire):

<https://gallica.bnf.fr/essentiels/gouges/declaration-droits-femme-citoyenne>



Illustration : lumni.fr

I. Lecture collective de l'oeuvre (a et b). De quelle oeuvre parlons-nous ?

Plan des éditions contemporaines de la *DDFC*

- [Dédicace] à la Reine ;
- [Exhortation aux hommes] (« Homme, es-tu capable d'être juste ? ») ;
- DDFC* : préambule, dix-sept articles, postambule ;
- Forme du contrat social de l'homme et de la femme.

a. L'originalité de la dédicace À la Reine

II. Questionnaire

→ Qui est cette reine ? Pourquoi l'appeler « Madame » ?

Deux ans après la prise de la Bastille et la rédaction de la *DDHC* (août 1789), avant d'être exécutée au comble de la Terreur (1793), Marie-Antoinette est encore Reine des Français. Certains, dont OG, aspirent encore à une Monarchie constitutionnelle. L'autrice ne prend pas position (voir l'adresse « Madame ») mais place son oeuvre sous son patronage, en tant que femme la plus influente du royaume.

→ Relevez dans le premier paragraphe une proposition dans laquelle Olympe de Gouges explique qu'elle ne veut pas composer ici un éloge.

Nous pouvons relever : « je n'emploierai point l'adulation des courtisans pour vous faire hommage de cette singulière production ».

→ Dans quelle mesure peut-on affirmer cependant que le deuxième paragraphe relève de l'éloge attendu dans une dédicace d'auteur ?

Olympe de Gouges rappelle dans ce paragraphe qu'elle a toujours cru en la vertu de Marie-Antoinette, princesse accusée à tort.

→ À partir du troisième paragraphe, la dédicace se fait irrévérencieuse ou menaçante : prouvez-le en relevant deux éléments.

Les groupes de propositions « Je vous dirai, Madame, ce que je ne vous aurais pas dit alors » et « si l'on pouvait vous soupçonner capable de semblables desseins » font allusion aux complots contre la France auxquelles Marie-Antoinette aurait participé.

→ Dans les paragraphes 4 et 5, relevez un champ lexical particulièrement développé dans le but de souligner la valeur morale ou politique de la reine.

Nous pouvons observer le champ lexical de la gloire : « crédit », « noble », « place éminente », « donner du poids », « gloire », « s'immortalisent », « célébrités », « fastes » et « exemple ».

→ Relevez, du paragraphe 6 à la fin de la dédicace, quelques procédés par lesquels Olympe de Gouges engage la reine à investir le champ de bataille féministe.

Verbes à l'impératif présent (« soutenez ») ou au futur de certitude (« vous aurez bientôt pour vous une moitié du royaume ») ; emploi de la négation afin de contredire une conséquence funeste (litote : « on ne vous fera jamais un crime ») ; répétition du présentatif anaphorique « voilà » et de l'adverbe « ainsi » ; semi-auxiliaire « vous devez vous signaler » ; déterminant indéfini de la totalité (« tous les coeurs se rallieront »).

III. Un avant-texte hybride (d'après la synthèse de Mme Thieblemont)

Nous avons affaire à un éloge inattendu et paradoxal, car il devient une exhortation politique puis une revendication d'égalité, sans donner la place attendue à la flatterie. En effet, l'autrice s'adresse non pas à une reine, mais à une femme, la plus influente qui soit, pour obtenir son soutien dans la propagation des droits de la femme. Mais, au-delà de cette revendication, Olympe de Gouges refuse le retour aux privilèges et à la monarchie absolue.

⇒ **Enjeu double, par conséquent** : persuader la reine et le lecteur de rejoindre son combat, la cause des femmes, et l'inviter à faire revenir les nobles émigrés voulant combattre la France révolutionnaire.

IV. Pour la séance 3 :

Les éditions contemporaines présentent l'oeuvre qu'Olympe de Gouges écrivit en 1791 comme une *Déclaration* en quatre parties. En a-t-il toujours été ainsi ? Effectuez quelques recherches documentaires et retrouvez ainsi :

-le nombre d'exemplaires publiés ;

-la date de publication ;

-le titre réel de l'oeuvre dans laquelle prenait place la *DDFC* ;

-les références de la première véritable édition de cette oeuvre ;

-une autre épître dédicatoire, dans laquelle une femme de lettres du XVI^e s. s'exprime en faveur de la cause féminine. Un élève sera interrogé (volontaire ou tiré au sort).

Sources proposées :

<https://www.lumni.fr/article/declaration-des-droits-de-la-femme-et-de-la-citoyenne-d-olymp-de-gouges-fiche-de-revision>

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/declaration-des-droits-de-la-femme-et-de-la-citoyenne-indifference-a-sa-sortie-texte-icone-aujourd-hui-5421140>

<https://republiquesdeslettres.fr/gouges-declaration.php>

<https://journals.openedition.org/mots/293>

<https://www.lelivrescolaire.fr/page/35963186>

<https://www2.assemblee-nationale.fr/static/evenements/plaquetteOdeGouges.pdf>

Séance 3 – Analyse de l'exhortation aux hommes

- 1- Correction de l'exercice sur les signes orthographiques.
- 2- Correction de la dernière question (dédicace).
- 3- Interrogation d'un élève.

À propos de la publication de la DDFC

1) et 3) Les quatre parties que nous connaissons (dédicace, exhortation, préambule/DDFC/postambule, Forme du contrat social de l'Homme et de la Femme) furent publiées dans cet ordre dès 1791, à l'intérieur d'une brochure (voir document disponible sur Gallica, sous le titre *Les Droits de la femme*). Cinq exemplaires seulement furent diffusés, ce qui ne permit pas de lui octroyer une quelconque valeur juridique ou même littéraire.

2) Olympe de Gouges publie discrètement -elle est devenue coutumière des placards satiriques, des affichages anonymes et des pamphlets- la DDFC le 14 septembre 1791, le jour où Louis XVI prête serment à la Constitution : la souveraineté revient désormais à la nation française. Il s'agit en fait d'une lettre adressée à la reine, qui contient le fameux pastiche de la DDHC. Les quatre autres exemplaires seront diffusés dans le milieu politique, son but étant de revendiquer devant l'Assemblée Législative, le 28 octobre 1791, l'égalité des droits civils et politiques pour les deux sexes, mais aussi que les femmes soient associées aux débats politiques et sociétaux et qu'elles puissent divorcer – seul droit accordé aux femmes par la Révolution.

4) En 1981, l'historien Olivier Blanc s'intéresse à la vie d'OG et la réhabilite, en commençant par l'identifier comme l'autrice de la réécriture au féminin de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*. Mais il rappelle également qu'OG publia de son vivant 134 autres œuvres ! Le texte de la DDFC fut réédité en 1986 par Benoîte Groult :

Œuvres, Olympe de Gouges - Mercure de France, Mille et une femmes (2 oct. 1986)

5) Épître dédicatoire de Louise Labé à Clémence de Bourges (1555) :

Cette lettre dans laquelle Louise Labé dédie son œuvre à son amie Clémence de Bourges convie celle-ci à reconsidérer la place de l'étude dans la vie des femmes en tant que moyen d'émancipation.

Étant le temps venu, Mademoiselle, que les sévères lois des hommes n'empêchent plus les femmes de s'appliquer aux sciences et disciplines, il me semble que celles qui ont la commodité doivent employer cette honnête liberté que notre sexe a autrefois tant désirée, à apprendre celles-ci, et montrer aux hommes le tort qu'ils nous faisaient en nous privant du bien et de l'honneur qui nous en pouvaient venir : et si quelqu'une parvient en tel degré que de pouvoir mettre ses conceptions par écrit, le faire soigneusement et non dédaigner la gloire, et s'en parer plutôt que de chaînes, anneaux, et somptueux habits, lesquels ne pouvons vraiment estimer nôtres, que par usage. Mais l'honneur que la science nous procurera sera entièrement nôtre, et ne nous pourra être ôté, ni par finesse de larron, ni par force d'ennemis, ni longueur du temps. Si j'eusse été tant favorisée des Cieux, que d'avoir l'esprit grand assez pour comprendre ce dont Il a eu envie, je servirais en cet endroit plus d'exemple que d'admonition. Mais ayant passé partie de ma jeunesse à l'exercice de la Musique, et ce qui m'a resté de temps l'ayant trouvé trop court pour la rudesse de mon entendement, et ne pouvant de moi-même satisfaire au bon vouloir que je porte à notre sexe, de le voir non en beauté seulement, mais en science et vertu passer ou égaler les hommes, je ne puis faire autre chose que prier les vertueuses Dames d'élever un peu leurs esprits par-dessus leurs quenouilles et fuseaux, et s'employer à faire entendre au monde que si nous ne sommes faites pour commander, si ne devons-nous être dédaignées pour compagnes tant dans les affaires domestiques que publiques de ceux qui gouvernent et se font obéir. Louise Labé, *Épître dédicatoire à Clémence de Bourges*, 1555.

Pour la séance 5 : lire l'Exhortation aux hommes (« Homme, es-tu capable d'être juste ? ») : un élève sera interrogé (compréhension globale du texte).

Séance 4 (groupe) – Étude linéaire 1 (voir document de la rubrique Baccalauréat > Oral > Explication linéaire)

Étude linéaire 1 (une seule consigne)

→ Groupes de 4 élèves : chaque groupe doit avoir sous les yeux la *DDHC* et la *DDFC*.

→ Lecture du préambule de la *DDHC*, puis de la *DDFC* : en quoi Olympe de Gouges sort-elle du cadre stylistique d'un texte juridique ?

Texte

Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit. Dis-moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? Ta force ? Tes talents ? Observe le créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, dont tu sembles vouloir te rapprocher, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux, jette enfin un coup d'œil sur toutes les modifications de la matière organisée ; et rends-toi à l'évidence quand je t'en offre les moyens ; cherche, fouille et distingue, si tu peux, les sexes dans l'administration de la nature. Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception. Bizarre, aveugle, boursoufflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, dans l'ignorance la plus crasse, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; il prétend jouir de la Révolution, et réclamer ses droits à l'égalité, pour ne rien dire de plus.

Séance 5 – L'exhortation aux hommes

Contrairement à la *Dédicace*, *L'exhortation aux hommes* se distingue principalement par le recours au registre :

- polémique (engager un débat de manière agressive)
- satirique (dénoncer par l'humour)
- épideictique (éloge ou blâme)

⇒ **Apostrophe inattendue** : « Homme » (l. 1) : adversaire bien défini dès le début, l'être humain masculin, alors que nous nous attendions à une adresse à la société humaine.

⇒ **Affirmation de la représentativité de l'autrice** : « C'est une femme qui t'en fait la question » : qu'est-ce qui dans cette phrase met en valeur cette affirmation d'Olympe de Gouges ? L'emploi du nom « femme » fait écho à l'« homme » de la 1^{re} phrase ; de plus il est mis en valeur par le présentatif « c'est » associé à la PSR, ainsi que par le dét. indéf. « une », qui caractérise sans désigner particulièrement.

⇒ **Nombre et place des phrases interrogatives** : comment interprétez-vous ce recours fréquent à ce type de phrase, du point de vue du ton et de l'argumentation ? Les 4 interrogatives permettent à OG de livrer un jugement empreint d'indignation et de revendication. Le point de ces questions : ce sont des ? rhétoriques / oratoires, dont la réponse, évidente, n'est pas attendue.

⇒ **Registre familier** : relevez trois termes du langage familier qui reflètent la grossièreté du raisonnement masculin pour asseoir sa supériorité : « fagoté » ; « bizarre », « boursoufflé ».

⇒ **Argument de la comparaison de la société humaine à la nature** : comment expliquez-vous qu'Olympe de Gouges y fasse appel ? OG écrit à l'époque « éclairée » des Lumières, quelques décennies après la publication de l'*Encyclopédie*. Le siècle des Lumières promeut l'exercice de la raison et l'observation systématique de la nature.

Pour appeler à cette comparaison, citez deux champs lexicaux que développe Olympe de Gouges : celui de l'unité et celui de la recherche/curiosité

⇒ **Le rôle des déterminants** : dans le dernier §, commentez l'effet produit par l'emploi de « ce siècle », « un sexe », « toutes les facultés » et « ses droits » : « ce siècle » : valeur méliorative / « un sexe qui » : valeur indéfinie et généralisant de l'art. indéfini / « toutes » : mélioratif, dét. indéf. / « ses droits » : dét. poss., dénonçant l'égoïsme des hommes

⇒ **Le rôle joué par le pronom « se » et l'adjectif « seul »** : dans le dernier §, commentez l'effet produit par l'emploi de « s'est fagoté » et de « l'homme seul » : le pronom personnel réfléchi, voix pronominale + « seul » : valeur péjorative, dénoncent l'égoïsme et la tendance à la tyrannie des êtres humains mâles.

Pour la séance 6 : Lire l'explication linéaire n°2 (texte + corrigé). Interrogation d'un élève ou passage à l'oral d'un élève volontaire (explication linéaire complète de l'extrait).

Séances 6 et 7 - Entraînement à l'oral (explication linéaire n°2)

-Travail de prise de notes à partir du corrigé du professeur.

-Passages à l'oral de quelques élèves, puis reprise. Méthode présentée par le professeur : improviser, à partir de la prise de notes, l'introduction, puis l'explication du premier mouvement.

Séance 8 - Cours n°2 de langue

Cours n°2 – Emplois du trait d'union, de l'apostrophe et de la majuscule (exercices du livret 10 à 16)

I. Le trait d'union

Apparaissant comme les accents dès les années 1530, cette marque signale l'unité entre plusieurs éléments lexicaux ou grammaticaux ; il ne faut donc pas confondre le trait d'union avec le tiret, plus long, qui remplit d'autres fonctions.

—*Que veux-tu dire ? C'est-à-dire ?*

1° Fonction secondaire du trait d'union : la division

Le trait d'union placé à la fin d'une syllabe graphique et en fin de ligne (*effr-oi, res-te* ; voir Cours n°1 → III) permet de scinder le mot quand l'espace disponible ne permet pas de l'écrire entièrement. De la même manière, il indique un débit haché : *C'est de la lin-guis-ti-que !*

2° Fonction d'indicateur d'unité lexicale ou grammaticale

Cette fonction n'est pas systématique et peut entrer en concurrence avec la tendance actuelle à l'agglutination (on peut écrire *un gri-gri* ou *un grigri* ; *rhino-pharyngite* ou *rhinopharyngite*), qui efface le sentiment de la singularité de chaque élément entrant dans la composition (*un plafond* ≠ **un plat-fond*, *un portefeuille* ≠ **un porte-feuilles*, *un faitout* ≠ **des font-tout*).

→ Le trait d'union est généralement employé dans les cas :

- de la suite *soi* + participe présent : *des soi-disant sportives de haut niveau* ;
- d'une nominalisation d'un groupe prépositionnel : *l'après-midi, une avant-garde* ; *l'entre-deux-guerres* ;
- d'une nominalisation d'un groupe verbal suivi de son complément : *un monte-charge* ≠ *un portefaix* ; *un porte-à-faux* ou *un porte à faux*, mais *un portemanteau* ;
- d'une transformation d'une proposition en nom ou adverbe : *les qu'en-dira-t-on, peut-être, des suivez-moi-jeune-homme* (ruban de chapeau) ;
- d'une modification de la signification d'un nom, entre autres dans les noms propres : *Hautes-Alpes, un pied-de-biche, sur-le-champ, l'amour-propre, les non-alignés, un beau-fils* ;

-de prénoms doubles et de noms propres composés (surtout dans la langue administrative) : *Jean-Paul, place du Six-juin 1944, avenue des Champs-Élysées* ;

-d'une dérivation nominale par *tout, non* ou *quasi* : *un non-sens, la quasi-totalité, non voyant / non-voyant, tout-puissant* ;

-d'une composition associant adjectif ou préfixe emprunté et nom commun : *un(e) sage-femme, une demi-tonne, la basse-cour, un rond-point, la grand(e)-rue, des nus-pieds, le néo-classicisme, un vice-consul, son ex-épouse, un artiste-né*

≠ *extraterrestre* ou *extra-terrestre, autodidacte, parapharmacie* ;

-d'une composition associant un préfixe, un adverbe ou un adjectif à valeur adverbiale et un autre adjectif : *court-vêtue, demi-nu, mi-cuit, semi-sphérique, pro-finlandais, non-aligné* ≠ *non aligné, grand(e) ouvert(e)* ;

-des mots composés avec *ci* ou *là* : *ce livre-là, celles-ci, ces deux heures-là* ≠ *ces hommes de loi là, ci-après, là-dessus, par-ci, par-là, ci-gît, ci-joint, là-bas, jusque-là* ;

-d'une difficulté à prononcer une suite vocalique générée par l'agglutination : *intracellulaire, mais intra-utérin ; auto-évaluation*.

-du pronom sujet suivant un verbe conjugué : *dit-on, serait-ce, sera-t-elle* (deux traits d'union encadrent le *t* euphonique) ;

-d'un pronom personnel complément d'un verbe à l'impératif (excepté dans les formes négatives) : *dis-moi* ≠ *ne me dis pas, va-t'en, rendez-le-moi, profitez-en* ;

-d'un pronom personnel lié à l'adjectif *même* : *nous-mêmes* ;

-d'une coordination implicite entre deux mots : *sud-ouest, un récit de Boileau-Narcejac, les années 2000-2010, un enfant-roi, une toile bleu-vert / bleu vert, deux cents kilomètres-heure* ;

-dans les numéraux composés inférieurs à 100 : *trente-deux ; cinquante-et-un ; quatre-vingt-dix-neuf ; le dix-neuvième*.

II. L'apostrophe

L'apostrophe est le signe de l'élision ; une voyelle précédant une autre voyelle est amuïe (n'est plus prononcée) : **la élision* ≠ *l'élision*.

1° Les mots grammaticaux qui peuvent être élidés

-*ne* : *ce n'était pas elle, il n'y a pas d'espoir* ;

-*le, la, me, te, se* et *ce* : *il m'a dit que l'ouvrage s'était bien vendu* ;

- de : *jusqu'à l'Île-d'Yeu, la leçon d'hier, les vers d'Hadrien* ;
- si devant i : *s'il gagne ≠ si elle gagne* ;
- entre, seulement dans quelques verbes composés : *entr'apercevoir ≠ entre elles* ;
- que : *bien qu'il ait raison, qu'elle vienne* ;
- mots en -que :

<i>mot</i>	<i>élision ?</i>
<i>jusque lorsque, parce que, puisque, quoique</i>	<i>jusqu'à Paris lorsqu'elle parle parce qu'à toi je me confie puisque'après tout quoiqu'elle parût sympathique</i>
<i>presque</i>	<i>seulement dans presque'île ≠ il vaut presque un millier d'euros</i>
<i>quelque</i>	<i>seulement dans quelqu'un(e) ≠ quelque impatiente qu'elle soit</i>

2° Cas où on ne fait pas l'élision

- devant un h aspiré : *la haine, la herse, la horde* ;
- devant des mots étrangers commençant par y : *le yaourt, la yourte, la yole*.

3° Deux cas particuliers d'emploi de l'apostrophe

- expressions du langage populaire : *V'là l'bon vent* (titre de chanson), *Bonjour, M'dame !* ;
- en poésie (plus souvent dans les textes de chansons), pour indiquer qu'une syllabe portant le son [ə] ne se prononce pas : *Et j'caus'français, / C'est un plaisir* (Léo Ferré, *La Chanson française*).

III. La majuscule

1° Emplois obligatoires

- noms spécifiques précédés d'un nom commun : *rue Lepic, océan Pacifique, mer Méditerranée* ;
- noms de famille, de localité, de bâtiment officiel, d'origine ethnique, de pays, d'ordre religieux : *M. Niang, M^{me} Lelong, les Sioux, les Franciscains, les Français, une Croate, les Bourbons, Lille, le Louvre* ;

- noms désignant des divinités, des personnages de la mythologie, un dieu unique, des abstractions personnifiées : *Zeus, Orphée, Dieu, l'Être Suprême, le glaive de la Justice* ;
- noms d'étoiles, de constellations, de planètes : *la Lune ≠ être dans la lune* (usage courant du mot), *la Grande Ourse, Vénus* ;
- noms d'institutions : *le Conseil constitutionnel, la Police nationale, l'Assemblée nationale, la Sécurité sociale, l'Académie française, l'Église* ;
- époques et événements historiques : *la Révolution française, l'Occupation ; les guerres de Religion, l'Antiquité, Moyen Âge / Moyen âge* ;
- points cardinaux, ainsi que *centre* et *midi*, s'ils désignent une région : *les habitants du Nord-Ouest ≠ l'est de la France* (indique une direction), *les gens du Midi* ;
- saint(e)* : si lieu ou événement calendaire : *à la Saint-Sylvestre, le Mont-Saint-Michel* ;
- marquer une déférence eu égard à une fonction, un titre : *Madame la Présidente, Monsieur le Préfet, Son Altesse* ;
- titres d'oeuvres : majuscules jusqu'au 1^{er} nom : *Le Père Goriot, Les Fleurs du mal, Le Petit Chaperon rouge* ;
sauf
→ si le titre forme une phrase (1^{er} mot) : *On se calme et on boit frais à Saint-Tropez* ;
→ si deux noms sont coordonnés (majuscule aux deux) : *Le Rouge et le Noir* ;
- en début de phrase : *Il faut placer accents et tréma sur la voyelle majuscule* ;
- après deux-points ou un tiret annonçant des paroles rapportées : *Il me dit : « Je n'aime point les règles. »* ;
- au début des vers, dans la poésie classique : *Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où, / Le Héron au long bec emmanché d'un long cou*.

2° Absence remarquable de la majuscule

- dans les noms propres composés, l'article ou la préposition ne prend pas de majuscule : *Charles de Gaulle ; Trouville-sur-Mer, Bourg-lès-Valence* ;
- dans les surnoms composés, l'article défini ne prend pas de majuscule : *Pépin le Bref, Pline l'Ancien* ;
- dans les noms de langues et les adjectifs d'origine ethnique : *parler latin, espagnol, la population anglaise* ;

-dans *saint(e)*, s'il est question du personnage : *déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul*.

Séance 9 – Fin de la lecture collective des articles

Fin de la lecture collective de la *Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne*.

Tableau à compléter : vérification de lecture du corps de la *DDFC* :

Associez le numéro de l'article au thème qui lui correspond.

Thèmes et contenus	Articles
<i>L'égalité des devoirs (contribution et travail) garantie celle des droits (distribution des postes).</i>	13
<i>Pour une égale liberté d'opinion.</i>	10
<i>Souveraineté confiée à une nation mixte.</i>	3
<i>Les trois conditions d'existence de la Constitution.</i>	16
<i>Le consentement des femmes à l'impôt dépend d'un partage égal des biens.</i>	14
<i>Abolition générale de l'inégalité entre les sexes (2 articles).</i>	1 et 6
<i>Égalité de peine entre les hommes et les femmes.</i>	7
<i>Dénonciation de la présomption de culpabilité des femmes.</i>	9
<i>L'obligation de participer à la formation de la loi donne accès à tous les postes publics.</i>	6
<i>Protection des droits instituée comme utile à tous.</i>	12
<i>Les seules forces d'interdiction sont les lois de la nature et de la raison (2 articles).</i>	4 et 5
<i>Non-rétroactivité de la loi pénale.</i>	8
<i>Proclamation des droits naturels : liberté, propriété, sûreté, résistance à l'oppression.</i>	2
<i>L'administration publique doit justifier de ses comptes auprès de toute femme qui le demande.</i>	15
<i>La liberté d'action doit être limitée par des lois justes.</i>	4
<i>Une femme doit avoir le droit de désigner le père de son enfant, même en dehors du mariage.</i>	11
<i>Égalité du caractère inviolable du droit à la propriété.</i>	17

Pour la séance 10 :

Réviser les cours 1 et 2 d'étude de la langue ; commencer la lecture/ visionnage de *La Controverse de Valladolid*, de Jean-Claude Carrière (éd. Pocket).

Séance 9
Cours n°3 – Règles d'orthographe lexicale liées aux consonnes doubles
(Séance 11)

I- Principes généraux du doublement de consonnes

Ne sont jamais doublées les consonnes : *h, j, q, v, w, x*.
 Une consonne précédée d'une autre consonne ne peut être doublée.
 Trois cas de doublement de consonne existent en français.

Cas n°1 : double consonne intervocalique

→ *une pomme, difficile, la terre, un rabbin, la pizza, l'homme ;*

Cas n°2 : double consonne entre voyelle et l

→ *une application, acclamer, l'affliction, une agglomération ;*

Cas n°3 : double consonne entre voyelle et r

→ *une lettre, une approche, affreux, aggravation.*

Remarques :

a) La prononciation de la voyelle *e* suivie d'un ou deux *m* (ou d'un ou deux *n*) peut différer :

Consonne seule	Consonne double
-Se prononce [e] : ajout d'un accent le plus souvent (<i>émerveiller, émail, énerver, ≠ enivrer</i>).	-Ajout d'un préfixe : se prononce [ã] (<i>emmener, emmitoufler, ennui, ≠ ennéasyllabe</i>). -Ajout d'un suffixe : se prononce [a] (<i>violemment, prudemment, urgem-</i>

	ment).
--	--------

Voir II. et cours n°4.
 b) La prononciation de la voyelle *e* suivie de deux *l* pouvait différer avant la réforme de 1990, mais désormais il est possible de noter la prononciation [ə] par un *e* suivi d'un seul *l* dans les mots construits comme *interpeler* (que l'on peut conjuguer comme *appeler*) et *dentelière* (formé à partir de *dentelle*), de même que *noisetier* était en usage dès le XVI^e siècle à côté de *noisette*.
 c) Une consonne qui suit une voyelle portant l'accent ne peut être doublée : **une sirène (une sirène)*, excepté dans le cas d'une homophonie (*la chasse ≠ une châsse = le coffret*).
 d) L'étude étymologique du nom commun permet en général de justifier le doublement de la consonne.

II- La présence de certains préfixes produit le doublement de la consonne initiale du radical.

Rappel : Les mots ont tous un sens que porte le radical (*fin – finir – défini-tion*). Si les préfixes permettent de modifier ce sens (*faction – perfection – im/perfection*), les suffixes quant à eux servent à changer de nature grammaticale (on passe par exemple d'un nom à un adverbe : *gravité → grave → gravement*).

Préfixe	Signification	Exemples
a- / an-	sans, privé de	
ab-	loin de, séparé de	
ad-	vers, addition	
ana-	en remontant par	
ante-	avant, devant	
anti-	contre	
apo-	loin de, séparé de	
arch(i)-	ancien, qui com-	

	mande	
bi(s)-	deux	
cata-	en bas, en descendant	
circum-	autour	
cis-	en deçà de	
contra-	opposé	
cum-	avec	
deci-	dix	
di(s)-	séparation, contraire	
dia-	à travers, par	
dys-	mal, trouble, difficulté	
epi-	sur	
eu-	bien	
ex- / e- / exo- ecto-	en dehors de	
hémi-	moitié	
homo-	semblable, égal	
hyper-	sur, au-dessus de	
hypo-	sous, au-dessous de	
in- /	dans, dedans	

endo-		
in-	contraire, négatif	
inter-	entre	
intra- / in- tro-	à l'intérieur de	
juxta-	à côté de	
meta-	après, au lieu de	
ob-	cacher, masquer	
para-	près de, le long de	
per-	à travers	
péri-	autour de	
pre-	avant, devant	
re-	répétition, retour	
retro-	en arrière	
super- / supra-	sur, au-dessus de	
sub-	sous	
syn-	avec, ensemble	
trans-	à travers, au-delà de	
ultra-	au-delà de	

Avec certains préfixes, notamment in-,

→ Si le radical commence par une voyelle ou un *h* non aspiré, il n'y a pas de double consonne (*inavouable, inapplicable, adéquation*) ;

→ Si le radical commence par une consonne, on peut trouver une double consonne (*innommable, innocuité, immobile, additionner*).

III. Exercice

J'aime, à ces moments là, l'imaginer, svelte et élégante, ses cheveux auburns flottant au vent, courant au ralenti vers son innoubliable amoureux, porté par les liens tout puissants qui l'unissaient à lui, malgré ses contemporains bienpensant qui s'en ofusqueraient sans doute. Cependant, l'histoire passionnante de ce vieille amour se complique à présent d'épisodes de plus-en-plus confus... Ces signes avant-coureurs de la fin prochaine de nos charnants après-midi dominicals m'inquiètent beaucoup. Je crois bien que grand-maman perd, peu à peu, sa merveilleuse mémoire. Cela me cause une peine aigue. Ces heures de pur ravissement passé avec elle resteront a jamais parmi les plus haut-placées dans mon échelle du bonheur. **D'après Daniel Auduc, *La confidente*.**

Séances 10 et 11 - L'explication linéaire et la question de grammaire (12 mn, 12 points)

Temps de préparation : 30 minutes.

Durée : 2 + 8 + 2 mn (2 + 8 + 2 points sur les 20 points de l'oral). Aucune relance, aucune reprise de la part de l'examineur.

Lecture du texte : 2 mn, 2 pts.

Texte expliqué : 8 mn, 8 pts. Un des textes du récapitulatif (liste des 18 textes), choisi par l'examineur.

Question de grammaire : 2 mn, 2 pts. Une phrase de l'extrait ; inscrite sur la fiche d'évaluation.

Conseil : consacrer 3 mn à l'introduction, 6 mn au développement et 1 mn à la conclusion. Entraînez-vous et chronométrez-vous toute l'année.

Qu'est-ce qu'une explication linéaire ?

Si vous êtes attentif et motivé, vous saurez à la fois :

→ rendre compte d'une lecture, en étant conscient de la façon dont vous recevez les textes ;

→ restituer la singularité, l'originalité de l'extrait, l'exercice pouvant être envisagé comme l'accomplissement du geste de lecture.

→ réajuster constamment les hypothèses de sens formées au fur et à mesure ;

→ mettre en relation des éléments indiquant une continuité, ou une série plus ou moins complète ;

→ parvenir à une compréhension de l'ensemble, dont on rendra compte de façon nuancée ;

→ interpréter un ensemble qui découle de la compréhension progressive du texte.

Vous devez expliquer comment le texte fonctionne pour vous, et rendre compte de la raison pour laquelle il fonctionne ainsi pour vous. N'envisagez pas la lecture linéaire comme l'ajout au texte de notes successives, à la façon du travail d'un éditeur savant, mais montrez, phrase après phrase, parfois mot après mot, comment vous construisez cette cohérence d'ensemble.

Un protocole invariable : les 7 étapes de l'explication

7 étapes : présentation de l'extrait, lecture, mouvements du texte, annonce de la problématique et du plan, explication proprement dite, conclusion, question de grammaire.

1) Présentation de l'extrait : sa situation dans l'œuvre, ses particularités, toutes choses qui le constituent comme objet littéraire relevant d'un examen spécifique.

Capez l'attention de votre auditeur en identifiant l'extrait et en le situant dans un contexte large (l'époque et le contexte historique, les courants esthétiques ou intellectuels...) comme à l'intérieur de l'œuvre :

-de quelle œuvre provient-il, qui en est l'auteur ?

-quelques informations historiques (date de publication de l'œuvre, date de la rédaction de l'extrait...).

-genre littéraire.

-situer l'extrait à l'intérieur de l'œuvre.

-au théâtre, rappeler qui sont les personnages, à quel moment de l'intrigue on se trouve.

-dans un roman : identifier la voix narrative et les événements racontés.

2) Lecture à voix haute du passage, moment critique de l'épreuve dont on aurait grand tort de minimiser l'importance. D'une manière générale et quel que soit le genre littéraire représenté par l'extrait, on rend sensibles les sentiments et émotions de l'énonciateur, des personnages.

3) Dégager la structure ou le mouvement du texte : fragment, il n'a pas forcément de composition propre, délibérée ; mais le découpage n'est pas non plus pur produit de l'arbitraire ni du hasard, simple artefact déterminé par les seules nécessités de l'examen. Le lecteur qualifié est capable de voir une unité détachable du tout dont elle fait partie, ordonnée et signifiante. Quand le texte a été extrait d'un chapitre, d'une scène ou d'un sous-ensemble plus vaste, c'est le plus souvent en interrogeant les raisons de ce choix qu'on s'ouvre les chemins les plus féconds.

On peut dire qu'on « isole dans l'extrait différents mouvements », « dégage plusieurs parties », « distingue plusieurs moments successifs »..., mais mieux vaut éviter de dire qu'on « découpe » le texte. Il ne s'agit pas de faire du découpage, mais de montrer autour de quels ensembles s'organise la dynamique d'un texte.

4) Annonce d'un projet de lecture (problématique → plan)

Colonne vertébrale de toute l'explication. Vous définissez une hypothèse à vérifier par l'exploration méthodique de l'extrait, sans plaquer un lieu commun d'histoire littéraire ou une notion critique abstraite : le texte ne saurait servir de prétexte, occasion d'illustrer simplement une généralité à laquelle on voudrait le réduire. C'est une question spécifique qu'on doit lui poser, propre à caractériser le rapport singulier liant les mots qui le constituent et les effets qu'il produit. C'est l'enjeu du texte, une question qui va servir de fil conducteur à l'analyse : chaque "mouvement" y répond en partie.

-présenter la perspective qui va orienter toute l'explication.

-problématique claire : exposer sa problématique dans une phrase concise, éviter de se perdre dans les détails et les circonlocutions, renoncer au pédantisme creux.

-à ce moment, ralentir le débit pour permettre au jury de bien écouter et de noter en détail la problématique exposée par le candidat.

Comme exemple de problématique à la fois claire et pertinente, on mentionnera la suivante, qui initie l'explication linéaire de la scène I, 3 du *Barbier de Séville* : « Dans quelle mesure cette scène d'exposition à destination du public s'inscrit-elle dans une tradition comique renouvelée ? »

Le plan correspond dans l'explication linéaire à la structure interne du texte : il s'agit des différents mouvements présentés dans l'introduction. Chacun de ces mouvements constitue un axe d'étude et propose une interprétation du texte : donner un titre à chacun des mouvements étudiés, titre en lien avec une thèse à défendre.

Au début de chaque partie, introduisez le mouvement en question, en revenant sur le titre que vous lui avez donné et sur la thèse que vous comptez défendre : "Après avoir envisagé les caractéristiques d'une scène d'exposition, venons-en à...".

5) Explication proprement dite (arguments) : on en explicite ce qui attire l'attention au fur et à mesure de la lecture, et en expliquant pourquoi l'intérêt est suscité. Ce qui enclenche chaque explication n'est pas la nouvelle ligne qu'on aborde, mais l'idée que l'on dégage de la lecture d'une section de texte, de longueur variable. On peut parler pendant une minute d'un énoncé de trois mots, de même qu'il est possible de ne consacrer qu'une quinzaine de secondes au commentaire d'une phrase. Soyez sensibles aux procédés d'écriture.

L'objectif est de justifier le plan choisi, en utilisant le texte et ses procédés, le titre et l'interprétation donnée au mouvement. Il faut par conséquent mêler le fond (l'interprétation) à la forme (le procédé employé) : comme dans un commentaire composé, l'interprétation n'existe pas seule, elle concerne un procédé particulier du texte, qu'il faut citer, et à l'inverse, citer sans interpréter n'a pas d'intérêt.

Il faut toujours fonctionner en trois temps :

- **Citer le texte** : indiquer également le numéro de vers ou de ligne.
- **Nommer précisément les classes grammaticales en jeu et les procédés** : champ lexical, figure de style (laquelle), ponctuation, temps verbal, pronom, parataxe, hypotaxe, mise en page, etc.
- **Analyser, interpréter le procédé** : qu'est-ce que l'auteur a voulu faire comprendre, faire sentir ?

Remarque : au sein d'un même mouvement, si plusieurs éléments convergent, les rassembler (vous gagnerez du temps et montrerez votre capacité de synthèse et d'organisation).

6) Conclusion : faire une habile synthèse qui réponde à la question de la problématique, sans oublier de proposer un nouveau questionnement en guise de prolongement.

7) Question de grammaire :

*après la conclusion, vous répondrez à une question de grammaire portant exclusivement sur le texte expliqué (analyse syntaxique d'une phrase ou d'une partie de phrase).

*l'examineur vérifie la capacité de l'élève à analyser une phrase ou une partie de phrase – mot, groupe de mots ou proposition – et à rendre compte des relations entre ces composantes et de leurs fonctions.

*Les connaissances permettant d'identifier la classe grammaticale d'un mot, la fonction d'une proposition..., pour expliquer la construction d'une phrase sont nécessaires, même si la justesse de l'analyse importe davantage que la connaissance du terme exact.

*on pourra vous demander une ou plusieurs manipulations syntaxiques en vue d'éclairer une analyse, ou encore vous poser une question portant sur la nature, la fonction, la construction d'une phrase ou d'une partie de phrase, mais aussi vous inviter à une comparaison entre deux mots, groupes de mots ou propositions. Elle sollicite des connaissances et des capacités de réflexion linguistique, mais appelle une réponse limitée, sans justification étendue.

Questionnaire pour aborder l'explication linéaire n°3

Avant de commenter de façon linéaire ce texte d'Olympe de Gouges, répondez à ces quelques questions. Attention : toutes ces questions-types ne peuvent s'appliquer à notre extrait, qui relève du dialogue théâtral.

1° Si vous aviez à définir les mouvements du texte, c'est-à-dire les « grands moments » de l'extrait, quels passages délimiteriez-vous ?

Voir corrigé.

2° L'énonciateur principal est-il identifiable ? Fait-il intervenir d'autres énonciateurs ? Celui qui parle pense-t-il vraiment ce qui est exprimé ?

Olympe de Gouges, l'autrice, parle en son nom pour défendre ses idées féministes ; elle imagine même les paroles de l'opinion publique (l. 13-14) afin de dénoncer les calomnies dont sont victimes les femmes qui cherchent à vivre indépendamment des hommes.

3° Y a-t-il de la narration dans l'extrait ? De la description ? Quels sont le point de vue narratif et le statut du narrateur par rapport à l'histoire vécue ? **La première phrase consiste en une narration au passé ; les lignes 14-22 imaginent au futur le quotidien d'une femme qui vieillit. Quelques brefs passages descriptifs, comme à la l. 3.**

4° Les jeux d'opposition : sur quels éléments portent les principales oppositions ?

OG oppose les deux états de la femme (de la ligne 10 à la ligne 12) : elle passe de « maître » à « jouet du mépris ». De même il existe une opposition entre la femme indépendante qui sait penser et celle qui se contente d'user de ses charmes (l. 1-4).

5° Les images : quelle est leur fonction ?

L'image de l'esclave acheté « sur les côtes d'Afrique » (l. 9-10) souligne la manière dont les femmes manquant d'éducation et de culture sont traitées.

6° Les arguments développés : dressez-en la liste.

a) Les femmes, quelle que soit leur extraction sociale, avaient avant 1789 pour habitude de vendre leurs attraits (l. 1-8).

b) La Révolution est perdue si la situation ne change pas (l. 8-10).

c) La manière dont la femme est exploitée est ancrée dans les mœurs et difficile à éradiquer (l. 10-20).

d) La solution : partager les biens matériels et les postes dans l'administration (l. 21-22 ; cf. art. XIII).

7° Interrogez-vous sur la valeur des verbes conjugués au futur simple (surlignés).

Les verbes au futur expriment la certitude d'OG quant à la fin de l'exploitation des femmes (« n'aura ») et quant au comportement inhumain des époux si rien ne change aux relations hommes-femmes (verbes de la fin).

Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n'en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune qui la portait aux mépris des richesses ; alors elle n'était plus considérée que comme une mauvaise tête ; la plus indécente se faisait respecter avec de l'or, le commerce des femmes était une espèce d'industrie reçue dans la première classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit. S'il en avait encore, la révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus ; cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? La différence est grande, on le sait. L'esclave commande au maître ; mais si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes mêmes de la bienfaisance lui sont fermées ; « Elle est pauvre et vieille, dit-on, pour-

quoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? » D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique.

1° Si vous aviez à définir les mouvements du texte, c'est-à-dire les « grands moments » de l'extrait, quels passages délimiteriez-vous ?

Les deux mouvements choisis : Présentation de Thomas (l. 1 à 21) et remarques de l'auditoire (l. 22 à 33)

2° Qui parle le plus ? Comment le message de cet énonciateur est-il perçu par les autres personnages ?

C'est Thomas qui parle le plus et de manière inutilement compliquée. Le discours manque de sensibilité, d'humanité.

3° Quels sont le point de vue narratif et le statut du narrateur par rapport à l'histoire vécue ?

4° Paroles rapportées, pensées rapportées, commentaires du narrateur, ironie : qui parle le plus ? Celui qui parle pense-t-il vraiment ce qui est exprimé ?

L'ironie est utilisée par Toinette et Cléante ; le discours de Thomas manque de personnalité (métaphores réutilisées, définitions scientifiques).

5° Les jeux d'opposition : sur quels éléments portent les principales oppositions ?

Opposition entre Toinette et Cléante et entre Argan et Thomas sur la conception du mariage.

6° Comment le public reçoit-il le message du principal énonciateur ?

Le message est vu comme pédant et rend le personnage antipathique.

7° Les images : quelle est leur fonction ?

Il y a deux images : elles insistent sur la formation universitaire et le caractère raisonneur de Thomas.

8° La nature du héros, la relation des personnages au danger, à l'aventure, à la difficulté ?

Toinette, qui tire les ficelles de l'intrigue, dirige l'action.

Une femme n'avait besoin que d'être belle ou aimable ; quand elle possédait ces deux avantages, elle voyait cent fortunes à ses pieds. Si elle n'en profitait pas, elle avait un caractère bizarre, ou une philosophie peu commune qui la portait aux mépris des richesses ; alors elle n'était plus considérée que comme une mauvaise tête ; la plus indécente se faisait respecter avec de l'or, le commerce des femmes était une espèce d'industrie reçue dans la première classe, qui, désormais, n'aura plus de crédit. S'il en avait encore, la révolution serait perdue, et sous de nouveaux rapports, nous serions toujours corrompus ; cependant la raison peut-elle se dissimuler que tout autre chemin à la fortune est fermé à la femme que l'homme achète comme l'esclave sur les côtes d'Afrique ? La différence est grande, on le sait. L'esclave commande au maître ; mais si le maître lui donne la liberté sans récompense, et à un âge où l'esclave a perdu tous ses charmes, que devient cette infortunée ? Le jouet du mépris ; les portes mêmes de la bienfaisance lui sont fermées ; « Elle est pauvre et vieille, dit-on, pourquoi n'a-t-elle pas su faire fortune ? » D'autres exemples encore plus touchants s'offrent à la raison. Une jeune personne sans expérience, séduite par un homme qu'elle aime, abandonnera ses parents pour le suivre ; l'ingrat la laissera après quelques années, et plus elle aura vieilli avec lui, plus son inconstance sera inhumaine ; si elle a des enfants, il l'abandonnera de même. S'il est riche, il se croira dispensé de partager sa fortune avec ses nobles victimes. Si quelque engagement le lie à ses devoirs, il en violera la puissance en espérant tout des lois. S'il est marié, tout autre engagement perd ses droits. Quelles lois reste-t-il donc à faire pour extirper le vice jusque dans la racine ? Celle du partage des fortunes entre les hommes et les femmes, et de l'administration publique.

